

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JANVIER 2024

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 12
Votants	: 14

L'an deux mille vingt-quatre

Et le trente janvier

À dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Andancette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CHENEVIER, Maire.

Date de convocation

23/01/2024

Date d'affichage

01/02/2024

Présents :

C. BERTHOUSE

F. CHENEVIER

E. GARCIA

P. GAUTHIER

S. JEMOUR

C. JULLIA

O. LAFON

A. MARIUTTI

V. MEYRAND-DELOCHE

C. ROUSSELLET

N. PERRIER

C. VERT

Absents et excusés : D. REVOL, C. PAUZIN, E. OSTINS,

Pouvoirs : D. REVOL à S. JEMOUR, C. PAUZIN à N. PERRIER,

Secrétaire de séance : V. MEYRAND-DELOCHE

**Approbation du procès-verbal du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2023.**

### **DCM1/2024**

#### **Avenant fixant le prix heure année 2024 de la FCMR : Éducation musicale en milieu scolaire**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Fédération des Centres Musicaux Ruraux fait connaître le prix de l'heure année. Il est fixé à 2138,89 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour l'éducation musicale en milieu scolaire. Le contrat prévoit 1,75 heures par semaine scolaire d'intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte la proposition du Maire et l'autorise à signer l'avenant au protocole d'accord fixant à 2138,89 € l'heure année.

**Contre : 0 Pour : 14**

### **DCM2/2024**

#### **Convention assistance retraite avec le CDG26 : Avenant N°3**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération du 15 septembre 2020, il avait été décidé d'adhérer à la convention retraite avec le CDG26 au titre de la mission de réalisation totale. Cette convention était conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022. Elle avait été prorogée par avenant jusqu'au 31 décembre 2023.

Compte tenu que la nouvelle convention d'objectif et de gestion entre le CDG26 et la CNRACL n'a pas encore signée, il est proposé de passer un nouvel avenant prorogeant la convention existante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention d'objectif et de gestion de la CNRACL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte l'avenant N°3 portant prorogation à compter du 01/01/2024 à la convention assistance retraite 2020-2022 prorogée,

- Charge le Maire de signer l'avenant N°3 et toutes les pièces afférentes au dossier qui seront transmises à la Présidente du CDG26.

**Contre : 0 Pour : 14**

### **DCM3/2024**

#### **Avis sur les travaux de réalisation du diffuseur autoroutier de Porte de DrômArdèche présenté par Vinci Autoroutes (Consultation L122-1 du code de l'environnement)**

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L122-1 et suivants,

Il est exposé ce qui suit :

La commune a été destinataire du dossier d'enquête publique relatif aux travaux de réalisation du diffuseur autoroutier de Porte de DrômArdèche dans le cadre des consultations prévues au V de l'article L122-1 du Code de l'Environnement.

Ce projet présente un enjeu majeur pour le développement de Porte de DrômArdèche. Le projet consiste en la création de deux demi-diffuseurs sur l'autoroute A7, situés sur les communes de Saint Barthélémy de Vals et de Saint Rambert d'Albon. Le projet est cofinancé par l'Etat, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche, le Conseil Départemental de la Drôme, la Région Auvergne Rhône Alpes.

Pour rappel, les objectifs et atouts du projet sont les suivants :

- Désenclaver le territoire en facilitant l'accès à l'autoroute et mieux desservir les vallées de la Galaure, de la Valloire et de l'Herbasse, Annonay
- Fluidifier les déplacements sur le réseau secondaire, notamment la RN7, et au niveau des échangeurs de Chanas et Tain l'Hermitage
- Renforcer l'attractivité économique du territoire en facilitant les déplacements quotidien, la circulation de marchandises et l'accès aux sites touristiques
- Accroître la sécurité des riverains et usagers des voiries secondaires, et notamment de la RN7, dont une partie du trafic de transit sera reporté sur l'autoroute A7
- Améliorer le cadre de vie générale des populations du territoire par la réduction de l'exposition aux nuisances sur les axes délestés
- Offrir une connexion renforcée entre les vallées du Rhône, de la Galaure, de la Valloire et de l'Herbasse.

Rappel des étapes de présentation et de validation du projet :

- 21 janvier 2016 : approbation à l'unanimité par délibération du conseil communautaire de Porte de DrômArdèche du lancement d'une étude d'opportunité du projet d'échangeur autoroutier
- 24 novembre 2016 : approbation à l'unanimité par délibération du conseil communautaire de Porte de DrômArdèche de l'étude d'opportunité actant l'intérêt du projet d'échangeur, sa faisabilité technique et économique, ainsi que le choix préférentiel d'aménagement avec deux demi-diffuseurs (nombre d'utilisateurs estimé plus important, impacts environnementaux moindres, configuration technique optimale...).
- 14 juin 2017 : validation de l'opportunité du projet et du choix d'aménagement avec deux demi-diffuseurs par l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires et Routières (ARAFER)
- 6 novembre 2018 : décret approuvant l'avenant de contrat de concession entre l'Etat et Autoroutes du Sud de la France
- 13 juin 2019 : approbation à l'unanimité par délibération du conseil communautaire de la convention de cofinancement de cette infrastructure par l'Etat, le Conseil Départemental de la Drôme, la Région Auvergne Rhône Alpes et Porte de DrômArdèche
- 2019-2023 : conduite des études nécessaires au dépôt des dossiers d'autorisation par Vinci et la Préfecture, en collaboration avec les collectivités. Plusieurs comités de pilotage et comités techniques ont eu lieu pour informer les collectivités des avancements des études et pour prendre en compte leurs remarques. A ce titre, un travail important a permis de réduire les impacts du projet et améliorer son intégration : réduction de la surface totale

artificialisée, aucun bâti exproprié, réduction des impacts environnementaux, intégration paysagère des ouvrages, réduction des impacts acoustiques par la réalisation d'un mur anti-bruit sur le secteur de Villeneuve de Vals, création d'aires de covoiturage...

- 17 novembre 2022 : présentation des résultats des études réalisées et du dossier avant consultation interservices à la Conférence des maires de Porte de DrômArdèche
- Octobre 2023 : dépôt par Vinci des dossiers réglementaires en Préfecture de la Drôme
- Décembre 2023 - Février 2024 : Consultation des collectivités concernées tel que le prévoit l'article L122-1 du code de l'environnement.

Conformément à l'article L122-1 V du code de l'environnement, « *Lorsqu'un projet est soumis à évaluation environnementale, le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée est transmis pour avis à l'autorité environnementale ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet* ».

Le dossier règlementaire a été transmis pour avis à la commune le 5 décembre 2023.  
Il convient d'émettre un avis dans le délai imparti de deux mois.

Après avoir examiné le dossier règlementaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Réaffirme l'intérêt majeur de ce projet pour le territoire de Porte de DrômArdèche
- émet un avis favorable au projet du diffuseur autoroutier sur le territoire de Porte de DrômArdèche.

**Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 13**

#### **DCM4/2024**

##### **Travaux de rénovation de la salle des fêtes : Choix des entreprises**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux de rénovation de la salle des fêtes, une consultation en procédure adaptée a été lancée le 10 novembre 2023 pour une remise des offres le 18 décembre 2023 à 12 heures. Il s'agit d'un marché alloté avec 12 lots.

Consultation à laquelle 49 entreprises ont candidaté représentant 53 offres :

Lot 1 : Gros œuvre maçonnerie VRD : 4 offres - Lot 2 : Couverture : 1 offre - Lot 3 : Menuiseries extérieures aluminium : 8 offres - Lot 4 : Électricité courants faibles : 3 offres - Lot 5 : Plomberie sanitaire VMC chauffage : 5 offres - Lot 6 : Cloisons doublage isolation plafonds : 5 offres - Lot 7 : Menuiseries intérieures : 4 offres - Lot 8 : Carrelage Faïence : 6 offres - Lot 9 : Peinture nettoyage : 4 offres - Lot 10 : façades : 9 offres - Lot 11 : Zinguerie alu : 2 offres - Lot 12 : Auvent métallique : 2 offres.

L'analyse des offres a été faite et présentée par le maître d'ouvrage et a permis de désigner les attributaires. Les critères de jugement étaient les suivants : Valeur technique : 60 % / Prix : 40 %.

Entendu la présentation en détail du rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Lot 1 : Ent Oliveira SA sise à ANNONAY (07) pour un montant de 72 351.24 € HT (dont -286.00 € HT (moins-value) pour Prestation Supplémentaire1 (PSE1) et 2 900.00 € (option) pour Prestation Supplémentaire2 (PSE2))

Lot 2 : Ent Jamet sise à ANDANCETTE (26) pour un montant de 46 855.00 € HT

Lot 3 : Ent Huchet menuiserie sise à DAVEZIEUX (07) pour un montant de 53 037.00 € HT

Lot 4 : Ent Bégot électricité sise à St VALLIER (26) pour un montant de 37 415.00 € HT (dont 2 765.00 € ht (option) pour PSE1 et 4 774.00 € HT (option) pour PSE2)

Lot 5 : Ent Hauterives chauffage 26 sise à HAUTERIVES (26) pour un montant de 60 150.00 € HT

Lot 6 : Ent Denis Mazet sise à ANNONAY (07) pour un montant de 61 175.27 € HT

Lot 7 : Ent MC2F menuiserie sise à ANDANCETTE (26) pour un montant de 25 272.80 € HT (dont 2520 € ht (option) pour PSE1)

- Lot 8 : Ent Angelino et fils sise à St DONAT S/H (26) pour un montant de 14 355.00 € HT  
 Lot 9 : Ent Dumas isolation cloisons sise à SEPTEME (38) pour un montant de 18 191.50 € HT  
 Lot 10 : Ent Enes façades sise à VOIRON (38) pour un montant de 18 060.00 € HT  
 Lot 11 : Ent Algo Aluminium sise ANNONAY (07) pour un montant de 10 135.40 € HT  
 Lot 12 : Ent Boret serrurerie sise à St RAMBERT D'ALBON (26) pour un montant de 7 245.00 € HT

Le montant total des lots attribués s'élève ainsi à : 424 243.21 € HT

- Autorise le Maire, ou son 1er adjoint, à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout document s'y rapportant.
- Dit que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés seront inscrits au budget 2024.

**Contre : 0 Pour : 14**

### Droit de Prémption Urbain

Le Maire informe l'assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de prémption urbain a été déposée en Mairie pour :

- Un terrain bâti de 650 m<sup>2</sup> situé 1 lotissement « le Dauphin »

La commune n'entend pas exercer son droit de prémption urbain pour cette déclaration.

### Informations et courriers divers

- Le Maire annonce qu'il a donné son accord de principe à la société DELMONICO DOREL pour un projet de station multi-énergies avec des bornes rechargeables, de biogaz avec une étude d'hydrogène.
- Présentation d'un projet associatif d'étudiants en géosciences « Juste 2°C » qui organisent une campagne de recherche scientifique en bateau le long de la Saône et du Rhône. L'escale à Andancette est prévue du 11 au 14 juin 2024 avec le projet d'une rencontre avec les élèves de l'école du Creux de la Thine.
- Une formation pour le compostage individuel est proposée par le SIRCTOM, le mercredi 31 janvier de 18h00 à 20h00 à la salle nord de la Mairie.
- Dans le cadre d'« Octobre rose », des animations (course à pied, marche, yoga ou gym) seront proposées le 6 octobre.
- Elvire Garcia, conseillère municipale, propose aux membres du club des aînés de donner des cours d'utilisation du portable.

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h00.**

#### *Liste des délibérations :*

DCM1/2024 : Avenant fixant le prix heure année 2024 de la FCMR : Éducation musicale en milieu scolaire;

DCM2/2024 : Convention assistance retraite avec le CDG26 : Avenant N°3;

DCM3/2024 : Avis sur les travaux de réalisation du diffuseur autoroutier de Porte de DrômArdèche;

DCM4/2024 : Travaux de rénovation de la salle des fêtes : Choix des entreprises;

Frédéric CHENEVIER,	Patrick GAUTHIER,	Christine VERT,	Christophe PAUZIN, Pouvoir à N. PERRIER	Virginie MEYRAND DELOCHE,
Catherine JULLIA,	Olivier LAFON,	Cédric ROUSSELLET,	Cathy BERTHOUSE,	Elvire GARCIA,
Sabri JEMOUR,	Audrey MARIUTTI,	Erwan OSTINS,	Delphine REVOL, Pouvoir à S. JEMOUR	Norbert PERRIER,